

Procès verbal du conseil d'école du mardi 18 Octobre 2016

Ecole maternelle La Souleiado à Camaret / Aigues

Tour de table:

Présents:

Représentants mairie:

Monsieur le Maire

Monsieur Leroy, délégué aux affaires scolaires

Monsieur Bricourt, responsable service jeunesse et TAP

Enseignants:

Mesdames Olivier Christine, Cauvin Pascale, Gence Isabelle, Balmain Chantal, Copeland Elisabeth, Dufour Amandine, Cotillas-Moins Morgane et Monsieur Jean François Suc.

Parents d'élèves élus:

Mesdames Roucouly Sandrine, Simond Delphine, Guizzardi Elodie, Truffo Pauline, Chamaillard Coline, Rouayroux Christel

La séance s'ouvre à 18 heures.

1^{er}) Bilan de rentrée:

Effectif:

Rentrée scolaire à 7 classes avec les effectifs suivants :

- 45 PS
- 55 MS
- 59 GS

Soit un total de 159 élèves.

L'équipe pédagogique pour l'année 2016 / 2017 comprend 9 enseignants nommés sur 7 classes:

- 2 classes de petites sections (23 et 22 élèves) Madame Copeland et Monsieur Suc (directeur) et Mme Cotillas-Moins (décharge de direction)
- 1 classe de moyenne section Madame Balmain (24 élèves)
- 1 classe de moyenne section Madame Dufour (24 élèves)
- 1 classe de moyenne et grande section (7 moyens et 13 grands) Madame Gence (mi-temps complété par Mme Bouguereau)
- 2 classes de grande section (23 et 23) Madame Olivier et Madame Cauvin (¾ de temps complété par Mme Cotillas-Moins)

La rentrée des classes s'est faite avec 7 ATSEMs pour 7 classes. Les élèves de la 7ème classe ont été accueillis à la rentrée dans leur nouvelle classe (aménagement des locaux de l'ancienne crèche).

L'inauguration officielle de la nouvelle classe a eu lieu le jeudi 15 septembre par M. le Maire en présence de M. Le Floc'h, Inspecteur de l'Education Nationale, M. Biscarrat, Conseiller Régional PACA et Maire de Jonquières, M. Suc, directeur d'école et son équipe enseignante, les ATSEMs de la commune, les représentants des parents d'élèves élus et les représentants du conseil municipal.

M. Suc informe les parents d'élèves que la Mairie a pourvu au remplacement de chaque ATSEM absente et en remercie la Mairie.

Mme Decherf Vanessa assure les fonctions d'assistante de direction au sein de l'école tous les matins, ayant en particulier la charge de la gestion de la BCD.

M. Suc attire l'attention du conseil d'école sur les effectifs actuels pour 7 classes et sur une fermeture de classe si les effectifs à la rentrée prochaine restent aussi faibles.

Activités pédagogiques complémentaires (APC):

Ces activités au sein de l'école sont tournées vers les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages pour les classes MS et GS .

Au sein de l'école maternelle de Camaret, ces activités sont organisées tous les jours de la semaine d'école de 11h35 à 12h05.

Liste des compétences visées dans le cadre de l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages sont :

- Reconnaître la plupart des lettres de l'alphabet
- Développer des compétences méthodologiques (coller / découper)
- Écrire la plupart des lettres de l'alphabet
- Reconnaître les nombres
- Développer des compétences préparatoires aux gestes de l'écriture

Les familles dont les enfants sont concernés par ce dispositif sont informées par écrit et confirment ou non l'inscription de leur enfant.

Les APC ont été mises en place à partir du lundi 19 Septembre 2016. 41 élèves sont concernés actuellement. Un bilan sur ce dispositif d'aide est prévu lors du prochain conseil de maîtres .

Exercice incendie:

Nous avons réalisé un exercice incendie le jeudi 15 septembre en présence de la commission communale de sécurité. Cette commission présidée par M. Muret Lionel en qualité d'adjoint à la sécurité réunissait M. Groby (responsable des services techniques de la Mairie) , l'Adjudant-chef Streiff (gendarmerie nationale d'Orange), le Capitaine Gerard (SDIS de Vaucluse), le Lieutenant Lecchi (chef du CI CAMARET), Mme Fai (police municipale) et M. Suc (directeur d'école). Un avis favorable a été émis pour la poursuite de l'exploitation de l'école. Tous les élèves ont été évacués au fond de la cour. Il est à noter que chaque bâtiment est équipé d'un dispositif d'alerte incendie indépendant l'un de l'autre (6 classes dans le bâtiment principal et la 7ème classe dans le bâtiment annexe).

Le directeur rappelle les consignes à suivre en cas d'incendie. Les enseignants sont prévenus par une alarme sonore et doivent faire évacuer leur classe dans le fond des cours respectives contre le grillage dans un premier temps et si le risque devient trop important:

- sur le parking du motoball pour les PS,
- sur le parking des parents pour les MS-GS.

Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS):

L'école maternelle peut être confrontée à des accidents majeurs d'origine naturelle (inondations...), technologique (nuage toxique, explosion....) ou à des situations d'urgence particulières (attentat / intrusion de personnes étrangères)

L'objectif du PPMS est de permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à la normale.

Le PPMS fait l'objet d'exercices annuels qui permettent de tester et de valider le dispositif mis en place.

En cas d'accident majeur: confinement dans la salle de motricité pour 6 classes et confinement pour la 7ème classe dans la salle annexe de la classe (le signal d'alerte est la voix humaine),

En cas d'attentat / intrusion: évacuation dans la direction opposée au danger (le signal d'alerte retenu est la corne de brume en attente de validation):

- évacuation vers le parking motoball puis rassemblement dans l'enceinte du motoball si danger au portail principal de l'école (côté structure de jeux)
- évacuation vers la cour de la Maison pour Tous si danger portail de service (côté Intermarché)

Un exercice attentat/intrusion a été réalisé le jeudi 6 octobre, plusieurs essais ont été effectués avec comme signal sonore la corne de brume puis le sifflet (seules 4 classes sur 7 ont entendu le signal sonore de la corne de brume et les essais avec le sifflet n'ont pas été concluants: puissance du sifflet insuffisante pour être audible par toutes les classes en particulier la classe située dans le bâtiment annexe. Le signal d'alerte est à revoir. M. Suc demande la mise en place d'un dispositif identique à celui du dispositif incendie afin de permettre une évacuation dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire informe le conseil d'école qu'un système sonore est à l'étude avec un référent sécurité de la gendarmerie nationale.

Un exercice de confinement en cas d'accidents majeurs sera effectué prochainement dans l'attente de la livraison des 2 malettes d'urgence fournies par la Mairie (une malette d'urgence par bâtiment). Tous les enfants du bâtiment principal seront rassemblés en salle de motricité et les enfants de la classe 7 seront confinés dans la salle annexe de la classe.

Le choix de ce lieu de confinement s'explique par sa proximité avec les sanitaires et des points d'eau et aussi par la présence d'une ligne téléphonique qui fait défaut actuellement pour le bâtiment abritant la classe 7.

Le directeur précise qu'en cas d'inondation, l'évacuation de l'école entière aura lieu vers la salle René Roussière qui constitue le point le plus haut à proximité de l'école.

Cantine:

Il existe 2 services de cantine:

11h35 / 12h20: PS et la moitié des MS

12h25 / 13h20: l'autre moitié des MS et les GS

Ce sont les 6 ATSEMs qui sont présentes sur le temps méridien avec 2 cantinières qui assurent le service de cantine.

En moyenne, 90 enfants mangent à la cantine. Le mercredi, un service de cantine est organisé au centre de loisirs à l'issue duquel les parents peuvent venir chercher leur enfant si celui-ci n'est pas inscrit au centre de loisirs pour l'après-midi.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP):

Les TAP sont organisés au sein de l'école maternelle sur le temps méridien de 13h30 à 14h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ce sont en moyenne 130 enfants qui suivent les TAP. Les lieux utilisés sont la bibliothèque de l'école, la salle de motricité qui sert de dortoir aux enfants de moyenne section et la Maison pour Tous située à côté de l'école maternelle. Les activités proposées sont des activités calmes inscrites au PEDT: lectures de contes, activités de relaxation.... Ce sont 10 animateurs au total qui assurent l'encadrement de ces activités.

Travaux d'été et travaux d'entretien:

Pendant l'été des gros travaux ont été réalisés:

L'étanchéité et l'isolation de l'école

Fin des travaux de l'aménagement de la 7ème classe

Peinture de la grande salle

Installation des paras-soleil

Enlèvement d'un cyprès dans la cour des petits

M. Suc détaille les travaux réalisés depuis la rentrée des classes:

Réparation de distributeur de papier

Intervention d'un technicien pour éradiquer une invasion de fourmis dans le dortoir

Réparation de fuites dans les toilettes

Mise en service de savon dans les toilettes

Néons défectueux réparés

Fixation d'une prise d'escalade sur la structure

Réparation de roue de vélo

Connexion imprimante couleur et photocopieur aux ordinateurs suite aux travaux de télécommunication (changement de box)

Fixation de tableaux dans les différentes classes

Révision de la fermeture du portail parking enseignant

Certaines demandes restent en attente et feront l'objet d'une relance par l'envoi d'une fiche travaux auprès des services techniques: condamner les barreaux du portail de liaison dans cour des grands (tentative de fuite d'un enfant) et enlèvement de l'ancien compteur électrique de l'algéco (tentative des enfants de le toucher)

Une personne du service technique passe une fois par semaine pour faire un état des lieux des travaux à effectuer.

Mise en route du chauffage le mercredi 12 Octobre.

M.Suc remercie la Mairie pour l'ensemble des travaux réalisés qui contribuent à améliorer les conditions de travail des enfants et du personnel de l'école.

Il est à noter une légère infiltration d'eau lors des pluies violentes de ces derniers jours dans la nouvelle classe du bâtiment annexe qui a fait l'objet d'un signalement auprès des services techniques.

2^{ème}) Règlement intérieur:

Après lecture du règlement intérieur, celui-ci a été voté à l'unanimité. Il fait l'objet d'un affichage à l'entrée de l'école et d'une diffusion auprès des parents des élèves nouvellement inscrits .
(règlement intérieur en annexe du PV du conseil d'école)

3^{ème}) Projet d'école:

L'équipe enseignante a établi un nouveau projet d'école pour les 3 prochaines années. Ce projet d'école est en cours de validation. Le projet d'école 2016 / 2019 comprend 2 axes prioritaires:

AXE 1	Améliorer la maîtrise du langage
AXE 2	Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes

Pour chaque axe, l'équipe enseignante a élaboré un programme d'action déclinable annuellement.

Axe 1: Améliorer la maîtrise du langage avec 4 actions:

- Exploitation de la BCD
- Activité de jardinage, support à la pratique des divers usages du langage oral
- Développer une culture littéraire commune autour des contes d'ici et d'ailleurs
- Liaison inter-cycle autour de l'exploitation d'un album

Axe 2: Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes avec 2 actions:

- Exploitation de jeux mathématiques
- Activité de jardinage, support à la résolution de problèmes

4^{ème}) Sorties scolaires / spectacles:

Des sorties scolaires sont prévues sur l'année, elles ne sont pas complètement arrêtées.

Le directeur rappelle que les sorties scolaires sont financées par la mairie (30 euros par enfant), par l'amicale laïque et par les parents (une participation volontaire de 5 euros demandée aux familles pour chaque enfant lors de chaque sortie).

Dans le cadre du Festival «Le cinéma et l'enfant», une projection de film d'animation a été offerte le mardi 11 Octobre aux élèves de l'école maternelle. Cette année, les enfants ont vu le film d'animation «Les animaux farfelus» à la salle René Roussière.

L'Amicale laïque offre aux élèves de l'école maternelle le jeudi 15 Décembre un spectacle de la compagnie «La parlotte» intitulé «Sandji», un spectacle musical.

M. Leroy confirme la venue du père Noël à l'école et propose la date du 16 décembre (date à confirmer par la suite). Lors de sa visite le père Noël apportera un goûter pour chaque enfant.

Un livre sera offert par la Mairie. L'école réaffirme sa volonté d'être associée au choix des livres offerts. Des livres offerts aux élèves l'an passé contenaient des références bibliques. L'école est laïque et à ce titre l'école est tenue de garantir la neutralité du service public à l'égard de tous les cultes. M. le Maire maintient sa position d'offrir aux élèves le livre choisi par la Mairie sans concerter l'équipe enseignante et précise que les modalités de la distribution des livres en dehors du temps scolaire est en cours d'étude.

La gestion des comptes de l'école est assurée par Mme Copeland. Chaque classe adhère à l'OCCE (office central de la coopération à l'école) afin de pouvoir gérer l'argent de l'école en toute légalité. Une participation d'adhésion volontaire de 5€ est demandée à chaque famille en début d'année.

Mme Copeland présente les dépenses et les recettes de l'année écoulée. La coopérative scolaire a un solde créditeur de 2738 euros au 1er septembre 2016 (voir en annexe le bilan des comptes OCCE au 31 Août 2016). Il est à noter pour le bilan 2015/2016 un déficit de fonctionnement de 514 euros.

La subvention de la Mairie de 300 euros est versée sur demande de l'école (un imprimé de demande de subvention est à demander auprès de la Mairie).

L'argent de l'OCCE est destiné à financer l'achat de petit matériel dont nous avons besoin de manière ponctuelle pour les projets de classe, Noël, Paques, carnaval, fête des mères....

5^{ème}) Questions des parents:

- *Est-ce que la 7eme classe est bien équipée? Est ce qu'un tableau sera posé dans cette classe?*

L'enseignante de la classe souligne être satisfaite des équipements. Un tableau doit être rapidement installé dans la classe comme convenu avec la Mairie.

- *Souhait d'obtenir plus d'informations sur les TAP (constitution et effectif des groupes, activités proposées, roulement des activités sur l'année et affichage aux parents)*

M. Bricourt prend la parole pour apporter des précisions Les TAP se déroulent de 13h30 à 14h15. Les lieux utilisés sont la bibliothèque de l'école, la salle de motricité et la Maison pour Tous. Au sein de la Maison pour Tous trois types d'activités sont proposées: relaxation, découverte (jeux de société) et informatique.

L'encadrement est assuré par 1 animateur pour 14 enfants et pour le groupe informatique 10 enfants pour 1 animateur. Pour la relaxation 2 animateurs assurent la surveillance de 28 enfants en moyenne. Les groupes sont dissociés en fonction de leur régime (demi-pensionnaire ou externe). Un affichage n'est pas possible étant donné que la participation gratuite aux TAP ne demande pas d'inscription préalable des enfants.

Fête des écoles : est-il possible d'envisager cette année une fête des écoles ?

L'exposition des travaux de classe ne pourra pas se faire au sein de l'école pour des raisons de sécurité (en lien avec le risque d'attentat): l'école reste ouverte au public pendant l'exposition. Les parents d'élèves aimeraient que ces festivités de fin d'année se maintiennent sous une forme ou sous une autre.

Lors du prochain conseil des maîtres, cette question sera abordée avec l'ensemble de l'équipe enseignante. Une décision sera prise à la majorité. L'équipe enseignante est attachée à marquer la fin de l'année scolaire par un moment de convivialité associant parent et enfant.

- La rentrée des classes s'est effectuée cette année dans une chaleur épouvantable, les enfants sortaient des classes dégoulinants de transpiration. Que prévoit la municipalité pour répondre à ce problème qui se pose pendant plusieurs semaines chaque année? (Les parents réclament la mise en place d'une climatisation, bien conscients du coût pour la commune mais il s'agit d'un investissement sur du long terme...)

M. Leroy informe le conseil que la municipalité a investi 250 000 euros pour l'école maternelle. Cet investissement conséquent et exceptionnel montre à quel point la Mairie est attachée à son école maternelle pour améliorer les conditions d'accueil des élèves. La question de la climatisation a déjà été évoquée aux précédents conseils d'école. Une réflexion sur le réseau électrique actuel est en cours pour permettre la mise en service de climatiseurs (1 par classe). Le réseau existant ne peut assurer la mise en service simultanée des climatiseurs.

- Y a-t-il un projet au sein de l'école pour les enfants à Noël ?

Les éléments de réponse sont apportés dans la partie **Sorties scolaires / spectacles.**

- L'affichage de la liste des classes peut-il se faire au moins quelques jours avant la rentrée? Cette année affichage la veille après 18h!

M. Suc répond que les listes sont affichées dès qu'elles sont finalisées et certaines inscriptions se font au dernier moment.

- Cette année nous avons pu apprécier le faible effectif au sein de chaque classe, cependant il est évident que cela remet en cause à terme le maintien de la septième classe. Y a-t-il une projection des futures inscriptions pour la rentrée à venir? Quelle stratégie établir pour promouvoir l'école publique au sein de notre commune et éviter ainsi une éventuelle fermeture de classe?

Les effectifs actuels ne permettent pas de maintenir pour la rentrée prochaine la 7ème classe. Sur Camaret, les effectifs de l'école maternelle publique sont en baisse alors que les effectifs de l'école privé qui reste sur un rythme scolaire de 4 jours sont chargés. Une communication auprès des familles sur les actions engagées par l'école permettrait peut-être d'y remédier. En ce sens, le site internet de la ville à travers des photos peut valoriser l'école maternelle. M. le Maire accepte cette proposition et rappelle que Camaret est un territoire dynamique dont le PLU (plan local d'urbanisme) est en cours d'élaboration prévoyant l'accroissement de la population et donc l'arrivée de nouveaux enfants.

M. Suc demande que le PV du conseil école puisse être diffusé sur le site internet de la Mairie (lien existant sur le site de la Mairie mais non fonctionnel).

- Serait-il possible de refaire un marquage au sol sur le parking de l'école afin de délimiter correctement les places? Voir de goudronner le parking car les enfants ont les pieds dans l'eau lorsqu'il pleut.

Le marquage au sol ne sera pas entrepris. Par contre l'accès piéton sera transformé en 2017: les abords de l'entrée de l'école seront refaits.

Parent d'élèves

Le Directeur
Mr Jean François SUC



type

*bilan
2015
2016*

Commune <i>Camaret sur Aygues</i>	Ecole <i>La Souleirado</i>
N° de Téléphone <i>09 71 21 46 79</i>	N° d'affiliation à l'OCCE <i>0670X-1313</i>
Classe <i>coop. scol. générale</i>	Nom du mandataire <i>Elisabeth Copeland</i> (signataire du compte)
Banque : <i>CA. Camaret</i> N° compte courant : <i>94 626227050</i> N° compte épargne <input checked="" type="checkbox"/>	

REPLIR UN COMPTE RENDU PAR COMPTE COURANT

CHARGES (Dépenses)		PRODUITS (Recettes)	
607	Achats de produits pour cessions (Calendriers, photos, tous produits achetés pour être revendus)	2933,20 €	7001 Participation volontaire (dont cotisations statutaires à la coopérative) 640 €
618	Charges des activités éducatives (Voyages, classes transpl., journaux scolaires, spectacles, documents, objets fabriqués, ...)	2015,19 €	707 Ventes de produits pour cessions (Calendriers, photos, produits achetés pour être revendus) 3299,50 €
6281	Cotisations versées à l'OCCE (Cotisations statutaires versées à l'OCCE uniquement) 315 €	708 Produits des activités éducatives (Versement des familles pour classes transpl., spectacles, voyages, journaux, objets fabriqués...)
6282	Assurance (contrat MAIF, MAE) (Assurances de la coopérative scolaire)	41,25 €	741 Subventions (Etat, Mairie, Département, Région) 300 €
65	Autres charges courantes (Fêtes, lotos, kermesses, cotisations, tombolas...) €	742 Autres subventions (Associations de parents d'élèves, amicales...)
67	Charges exceptionnelles (Evènements imprévus : dons, solidarité) 18 €	75 Autres produits courants (Fêtes, lotos, kermesses, tombolas, etc...)
68	Budget de gros équipements (Matériel audiovisuel, mobilier, biens durables) €	76 Produits financiers (Intérêts livret épargne, ...)
			77 Produits exceptionnels (Evènements imprévus : dons, solidarité)

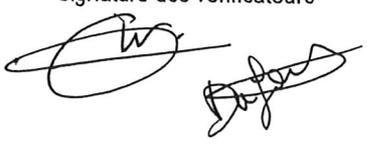
TOTAL DES CHARGES	5322,64 €	TOTAL DES PRODUITS	4808,50 €
120 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT €	129 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	514,14 €
	5322,64 €	BALANCE <- = ->	5322,64 €

◆ BILAN SIMPLIFIE AU 31 AOUT 2016 ◆

ACTIF (insérer les sommes que vous avez sur les différents comptes en fin d'exercice au 31 août 2016)		PASSIF	
512	Banque	2631,72 €	110 Total des sommes que vous aviez en début d'exercice le 01/09/2015 (banque + livret épargne + caisse) 3252,60 €
517	Livret Epargne €	12 Résultat du présent exercice (Reportez votre excédent ou votre déficit) 120 - EXCEDENT (Produits - charges) → + 129 - DEFICIT (Charges - produits) → -
530	Caisse (Espèces)	106,14 €	MOUVEMENTS DE FONDS INTERNES Sommes reçues du compte école ou d'autres comptes classes de l'école + Sommes versées sur le compte école ou sur d'autres comptes classes de l'école (voir explications au verso) -
TOTAL ACTIF	2738,46 €	TOTAL PASSIF	2738,46 €

Conserver un exemplaire de ce document dans les archives de la coopérative
 Il faut que le TOTAL ACTIF soit égal au TOTAL PASSIF

Signature du mandataire


Signature des vérificateurs


Ecole Maternelle "La Souleïado" Camaret /Aigues

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. La Charte de la laïcité affichée dans le hall de l'école et distribuée aux parents en début d'année rappelle les principes de la laïcité. Conformément à l'Art. L. 141-5-1, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

ADMISSION :

Le directeur d'école prononce l'admission sur présentation :

- du certificat d'inscription délivré par le maire de la commune dont dépend l'école.
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (DTPolio)

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière indispensable pour le développement de la personnalité de l'enfant et pour le préparer à devenir élève. **Les parents doivent prévenir l'école en cas d'absence de leur enfant (N° école 09 71 21 46 79)**

ACCUEIL :

La semaine scolaire est de 4 jours et demi : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi aux horaires suivants :

Entrées : Matin

de 8h 20 à 8h 40- Petits et Moyens.

de 8h 20 à 8h 30 - Grands

Après-midi

de 14h05 à 14h15

Le matin et l'après-midi les enfants doivent être accompagnés par les parents ou les personnes qui les accompagnent jusqu'à **la porte d'entrée** de leurs classes et remis au personnel enseignant. Les parents doivent fournir la liste des personnes autorisées à venir chercher leur enfant à l'école. **L'enfant ne pourra être remis qu'à une personne inscrite sur cette liste.**

Sorties : Matin

de 11h25 à 11h30

Après-midi

de 16h25 à 16h30,

par l'extérieur pour les classes de Grands et Moyens
et dans les classes pour les Petites sections.

En cas de négligence répétée des responsables légaux pour que leur enfant soit repris à la sortie de chaque classe aux heures fixées par le règlement intérieur, le directeur d'école peut être amené, après rappel et dialogue approfondi avec la famille, à transmettre une information préoccupante au président du conseil général dans le cadre de la protection de l'enfance, selon les modalités prévues par les protocoles départementaux. Un cahier de retard est mis en place dans chaque classe.

CANTINE et TAP (temps d'activités péri-scolaires):

Les enfants de Petite section qui mangent à la cantine doivent apporter une serviette de table marquée à leur nom et prénom, munie d'un élastique (pas de bavoir à attacher), ainsi qu'un sac de couchage marqué à leur nom et prénom. Des serviettes en papier seront fournies aux enfants de Moyenne section et de Grande section. Les enfants des classes de Moyens qui mangent à la cantine et qui ont besoin de dormir doivent apporter à l'école un sac de couchage, marqué à leur nom et prénom, pour le moment de repos après le repas.

Les temps d'activités péri-scolaires sont organisées de 13h30 à 14h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ces activités sont assurées par les ATSEMS et le personnel du service jeunesse de la municipalité.

DIALOGUE AVEC LES FAMILLES :

Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Ils sont les partenaires permanents de l'école. Leur droit à l'information et à l'expression, leur participation à la vie scolaire, le dialogue avec les enseignants dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun, sont assurés. Les parents sont informés du fonctionnement de l'école, des acquis mais également du comportement scolaire de leur enfant. En début d'année, une réunion de rentrée avec les parents d'élèves est organisée par chaque enseignant. Les parents peuvent au cours de l'année scolaire solliciter un entretien avec l'enseignant de la classe de leur enfant puis éventuellement avec le directeur en présence de l'enseignant.

Les parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'école en participant par leurs représentants aux conseils d'école.

USAGE DES LOCAUX, HYGIENE ET SANTE :

L'accès des locaux scolaires aux personnes étrangères au service est soumis à l'autorisation du directeur d'école y compris pour les activités périscolaires.

Le nettoyage et l'aération des locaux sont quotidiens. Les sanitaires sont maintenus en parfait état de propreté et régulièrement désinfectés par la collectivité territoriale.

INTERVENANTS EXTERIEURS A L'ECOLE :

Toute personne intervenant dans une école pendant le temps scolaire doit respecter les principes fondamentaux du service public d'éducation, en particulier les principes de laïcité et de neutralité.

Tous les intervenants extérieurs qui apportent une contribution à l'éducation dans le cadre des activités obligatoires d'enseignement sont soumis à une autorisation du directeur d'école.

REGLES DE VIE A L'ECOLE :

Tout doit être mis en œuvre à l'école pour créer les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant. Les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire : calme, attention, soin, entraide, respect d'autrui sont encouragés et valorisés.

À l'inverse, les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, donnent lieu à des réprimandes, qui sont portées immédiatement à la connaissance des représentants légaux de l'enfant. L'enfant peut être privé d'une partie de la récréation, écarté d'une activité voire exceptionnellement et temporairement déplacé dans une ou plusieurs autres classes

En tout état de cause, l'élève n'est à aucun moment laissé seul sans surveillance.

INFORMATIONS GENERALES :

Tous les objets et tous les vêtements susceptibles d'être enlevés à l'école doivent être obligatoirement marqués au nom de l'enfant. L'introduction dans l'école d'objets, jouets ou autres, destinés à un usage non scolaire est interdite. L'école décline toute responsabilité quant à la dégradation ou la perte de tout jouet, bijou ou autre objet non scolaire et aussi à la disparition de vêtements.

Toute dégradation causée par un élève aux vêtements d'un autre élève, de même qu'au mobilier ou au matériel de l'école (livre BCD en particulier en cas de perte) engage la responsabilité de la famille de l'auteur du dommage.

Au cours de sa journée à l'école, votre enfant participe à des activités salissantes ; il doit porter des vêtements d'entretien facile.

Il nous est interdit de donner des médicaments aux enfants sauf dans le cadre d'un PAI (pathologies chroniques, allergies, intolérance)

Il est interdit de stationner dans la salle de jeux ou dans le vestiaire des petits et de laisser les enfants courir dans l'école ou jouer avec les jeux de cours lors des entrées et sorties.

Il est interdit de faire pénétrer des animaux dans l'enceinte de l'école sans autorisation préalable.